



Berne, le 20.06.2018

Destinataires

Partis politiques  
Associations faîtières des communes,  
des villes et des régions de montagne  
Associations faîtières de l'économie  
Autres milieux intéressés

**Modification de la loi sur le service civil : ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 20.06.2018, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de la loi sur le service civil.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **11 octobre 2018**.

Le projet prévoit de modifier la loi sur le service civil (LSC ; RS 824.0) afin de lutter contre trois phénomènes qui contribuent à mettre en danger les effectifs de l'armée : celui du nombre élevé et croissant d'admissions en soi, celui du nombre élevé de militaires qui quittent les formations de l'armée après avoir accompli l'école de recrues pour rejoindre le service civil, et celui du passage de spécialistes et de cadres de l'armée au service civil. Le projet prévoit la mise en œuvre de sept mesures visant à réduire de façon substantielle le nombre des admissions au service civil, notamment après l'école de recrues.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet :  
<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[rechtsdienst@zivi.admin.ch](mailto:rechtsdienst@zivi.admin.ch)



Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne à qui s'adresser en cas de questions.

Monsieur Christian Richterich (tél. 058 468 19 95) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral